



SANISPRAY

234025



APPLICATIONS

Sanispray est une solution désinfectante qui s'utilise pour la décontamination des sièges de toilettes grâce au distributeur Paredis Sanipak.

AVANTAGES

Il possède un large spectre de désinfection en éliminant plus de 99.9% des bactéries, efficace sur Coronavirus dès 30 secondes*. Il peut être utilisé pour la désinfection des mains. Il assure un séchage rapide.

MODE D'EMPLOI

Appliquer une dose de produit à l'aide de papier toilette pour la désinfection de sièges WC. Laisser agir selon la désinfection souhaitée.

PROPRIÉTÉS MICROBIOLOGIQUES

ACTIF SUR	TEMPS DE CONTACT
Bactéricidie <ul style="list-style-type: none"> EN 1276** EN 13727* sur SARM, E. Coli EBSE, Enterococcus faecium résistant à la vancomycine EN 13697** EN 1500 	1 min 30 sec 30 sec 1 min
Levuricidie <ul style="list-style-type: none"> EN 1275 EN 13624* EN 1650+A1* EN 13697* 	1 min 1 min 1 min 5 min
Virucidie <ul style="list-style-type: none"> EN 14476 sur Rotavirus EN 14476 sur Vaccinia virus. Spectre d'activité couvrant les virus enveloppés incluant notamment H1N1, VIH, coronavirus, Hépatites B et C... 	1 min 30 sec

*Norme réalisée en conditions de propreté - **Norme réalisée en conditions de saleté



Photo non contractuelle

SANISPRAY

234025

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	Liquide incolore
pH	5,5 – 7,5
Densité relative	0,88 ± 0,02
DLU	24 mois
Pays de fabrication	France
Composition	Ethanol (N°CAS 64-17-5) 65.8% m/m.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Craint le gel. Ne pas avaler. Ne pas utiliser avec d'autres désinfectants et autres produits.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux, ou non dangereux si rincé. Ne pas réutiliser l'emballage vide.

Produit biocide TP1/TP2/TP4, à usage professionnel.
Fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet www.paredes.fr

CERTIFICATIONS



Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013). Rincer pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires.

CONDITIONNEMENTS

RÉFÉRENCE	COLISAGE	PALETTISATION
234025	Colis de 8 x 500 mL	125 colis